

# EXAMEN

DES DÉCRETS

DU CONCILE DE TRENTE,

ET

DE LA JURISPRUDENCE FRANÇOISE

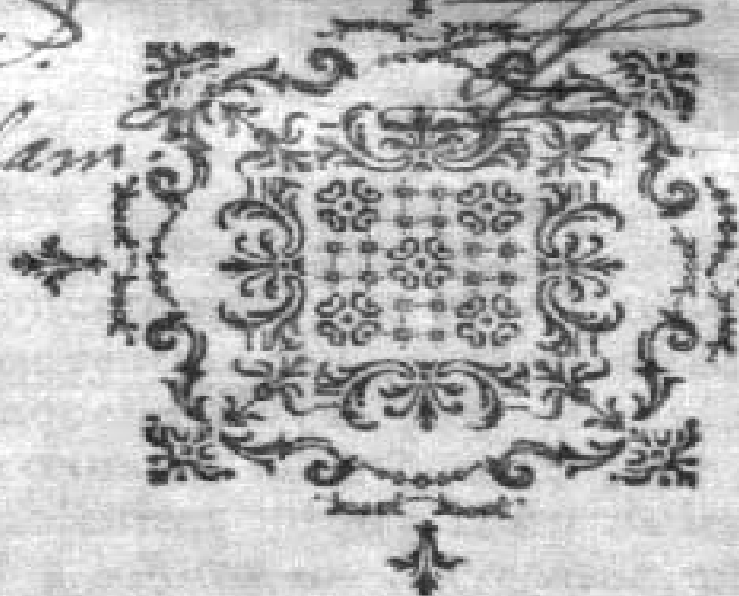
SUR LE MARIAGE.

---

TOME PREMIER.

---

*M. de Sabchet*  
*48 r.*  
*en salam.*

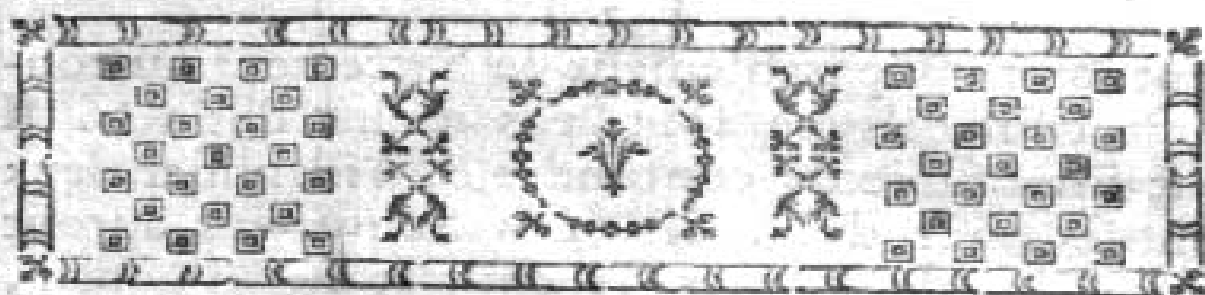


EN FRANCE.

---

---

1788.



# EXAMEN

*DES DÉCRETS*

DU CONCILE DE TRENTE.

---

**O**N a publié depuis quelque temps un Ouvrage intitulé, *Véritable Nature du Mariage. Droit exclusif des Princes d'y apposer des empêchemens dirimans.* Par la seule distinction du contrat & du sacrement, l'Auteur de ce livre a répandu un grand jour sur cette matière. Le mariage, dépendant essentiellement du consentement des parties contractantes, est une convention purement civile & temporelle, par laquelle ils se donnent réciproquement leurs cœurs & leurs corps, pour être unis indissolublement jusqu'à la fin de leur vie. Jesus-Christ a institué un Sacrement, pour sanctifier cette union déjà parfaite par la volonté mutuelle des époux. C'est une source de graces intérieures, qui remplissent leur ame, & qui n'influent en rien sur la fermeté du lien déjà formé entr'eux. Si des Loix civiles modernes,

*Tome I.*

A